



# Compte rendu de jury

Concours

Technicien

« Bâtiments, génie civil »

« Services et intervention  
techniques »

Pôle

Concours

Examens

MAJ le 30/08/2023

## SOMMAIRE

I. Présentation générale de l'opération .....	3
II. Données statistiques générales.....	5
A. Chiffres clés.....	5
1. Spécialité « Bâtiments, génie civil » .....	5
2. Spécialité « Services et intervention techniques » .....	5
B. Profil des candidats et des lauréats toutes spécialités confondues.....	6
III. Phase d'admissibilité .....	7
A. Libellé des épreuves .....	7
B. Epreuve de questions (concours externe).....	7
1. Spécialité « Bâtiments, génie civil » .....	7
2. Spécialité « Services et intervention techniques » .....	8
C. Epreuve de rapport technique (concours interne et 3 <sup>ème</sup> concours) .....	8
1. Spécialité « Bâtiments, génie civil » .....	8
2. Spécialité « Services et intervention techniques » .....	8
D. Résultats d'admissibilité .....	9
1. Spécialité « Bâtiments, génie civil » .....	9
2. Spécialité « Services et intervention techniques » .....	9
IV. Phase d'admission.....	9
A. Libellé des épreuves .....	9
B. Epreuve orale d'entretien .....	10
1. Spécialité « Bâtiments, génie civil » .....	10
2. Spécialité « Services et intervention techniques » .....	10
3. Constat du jury .....	10
C. Résultats d'admission .....	11
1. Spécialité « Bâtiments, génie civil » .....	11
2. Spécialité « Services et intervention techniques » .....	11
V. Bilan.....	12

Compte rendu établi en application de l'article 19 du décret n°2013-593 du 5 juillet 2013

## **I. Présentation générale de l'opération**

---

Le CDG31 a organisé le concours d'accès au grade de technicien dans les spécialités « bâtiments, génie civil » et « services et intervention techniques », session 2024.

### **- Conditions d'accès**

#### **Concours externe**

Il est ouvert aux candidats titulaires d'un baccalauréat technologique, ou d'un baccalauréat professionnel, ou d'un diplôme homologué au niveau 4 sanctionnant une formation technico-professionnelle correspondant à l'une des 10 spécialités du concours, ou d'une qualification reconnue comme équivalente par la commission placée auprès du CNFPT dans les conditions fixées par le décret n°2007-196 du 13 février 2007.

#### **Concours interne**

Il est ouvert aux fonctionnaires et agents publics ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale.  
Ces candidats doivent justifier au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours de 4 ans au moins de services publics, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.  
Les candidats doivent également justifier qu'ils sont en activité le jour de la clôture des inscriptions.

#### **Troisième concours**

Il est ouvert aux candidats justifiant au 1<sup>er</sup> janvier de l'année au titre de laquelle il est ouvert, de l'exercice, pendant une durée de 4 ans au moins d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale, ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.  
La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public.  
Toutefois, cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales des candidats régies par l'article L 212-7 du code général de la fonction publique soient prises en compte pour l'accès à ces concours.  
La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle exigée pour se présenter au troisième concours.

### **- Zone de conventionnement**

Le concours a été organisé dans le cadre de la programmation de la coordination régionale des centres de gestion d'Occitanie.

### **- Organisation**

Ce concours est organisé tous les 2 ans dans le cadre de la programmation de la coordination régionale des centres de gestion d'Occitanie. Un calendrier national commun à tous les centres de gestion est appliqué pour les périodes d'inscription et les dates d'épreuves écrites.

- **Jury**

Le Jury se compose de 15 membres, issus de la région Occitanie, répartis en 3 collèges égaux : élus (dont la Présidente et son suppléant), fonctionnaires, et personnalités qualifiées.

Collège des élus :

- 1 Adjoint au Maire, Président du Jury,
- 2 Maires,
- 1 Conseillère municipale,
- 1 Vice-Présidente d'un conseil départemental.

Collège des fonctionnaires :

- 1 Représentante du personnel, désignée par tirage au sort au sein de la CAP B,
- 1 Directeur des services techniques d'une commune,
- 1 Chef de service sécurité d'un conseil départemental,
- 1 Cheffe de projet d'une métropole,
- 1 Représentante du CNFPT.

Collège des personnalités qualifiées :

- 1 Directrice adjointe à la Direction Départementale des Territoires,
- 2 Directeurs des services techniques d'une commune, dont un en retraite,
- 1 Directeur patrimoine et service urbain d'une communauté d'agglomération,
- 1 Référent comité technique smart city d'une métropole, en retraite.

- **Sujets et notes de cadrage**

Les sujets des épreuves écrites d'admissibilité, ainsi que l'ensemble des notes de cadrage des épreuves, sont élaborés par la cellule pédagogique nationale et sont communs à tous les CDG organisateurs. Ils sont disponibles sur le site Internet du CDG31.

- **Déroulement de l'opération**

Inscriptions	Retrait des dossiers du 19 septembre au 25 octobre 2023 Date limite de dépôt des dossiers le 2 novembre 2023
Epreuves d'admissibilité	11 avril 2024 au CDG31 et à Diagona, Labège (Haute-Garonne)
Jury d'admissibilité	9 juin 2022
Epreuves d'admission	6 et 7 juillet 2022 à Labège
Jury d'admission	11 juillet 2024
Liste d'aptitude	1 <sup>er</sup> août 2024

## II. Données statistiques générales

### A. Chiffres clés

#### 1. Spécialité « Bâtiments, génie civil »

Concours		Externe	Interne	3 <sup>ème</sup> concours	Total
Nombre de postes ouverts		40	50	11	101
Nombre de dossiers reçus		98	115	21	234
Nombre de candidats admis à concourir		94	111	18	223
Candidats présents aux épreuves d'admissibilité	Nombre	76	90	16	182
	Pourcentage	81 %	81 %	89 %	82 %
Seuil d'admissibilité sur 20		9	10	10	-
Nombre de candidats admissibles		26	33	6	65
Candidats présents aux épreuves d'admission	Nombre	26	32	6	64
	Pourcentage	100 %	97 %	100 %	98 %
Seuil d'admission sur 20		10	10	10	-
Nombre de candidats admis		11	20	6	37
Taux de réussite (admis/présents écrit)		14 %	22 %	38 %	20 %

#### 2. Spécialité « Services et intervention techniques »

Concours		Externe	Interne	3 <sup>ème</sup> concours	Total
Nombre de postes ouverts		17	18	2	37
Nombre de dossiers reçus		59	158	14	231
Nombre de candidats admis à concourir		55	150	12	217
Candidats présents aux épreuves d'admissibilité	Nombre	38	118	9	165
	Pourcentage	69 %	79 %	75 %	76 %
Seuil d'admissibilité sur 20		9	11	11	-
Nombre de candidats admissibles		19	41	6	66
Candidats présents aux épreuves d'admission	Nombre	19	41	6	
	Pourcentage	100 %	100 %	100 %	100 %
Seuil d'admission sur 20		10,75	10,75	10,75	-
Nombre de candidats admis		11	24	2	37
Taux de réussite (admis/présents écrit)		29 %	20 %	22 %	23 %

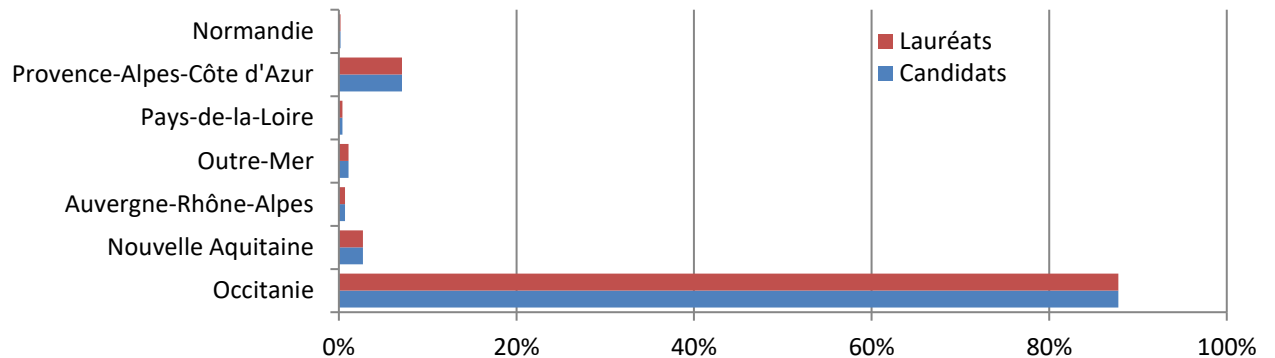
Toutes les inscriptions ont été réalisées par préinscription via le site Internet du CDG31.  
Au cours de l'opération, les échanges avec ces candidats ont été dématérialisés.

## B. Profil des candidats et des lauréats toutes spécialités confondues

### - Age et sexe

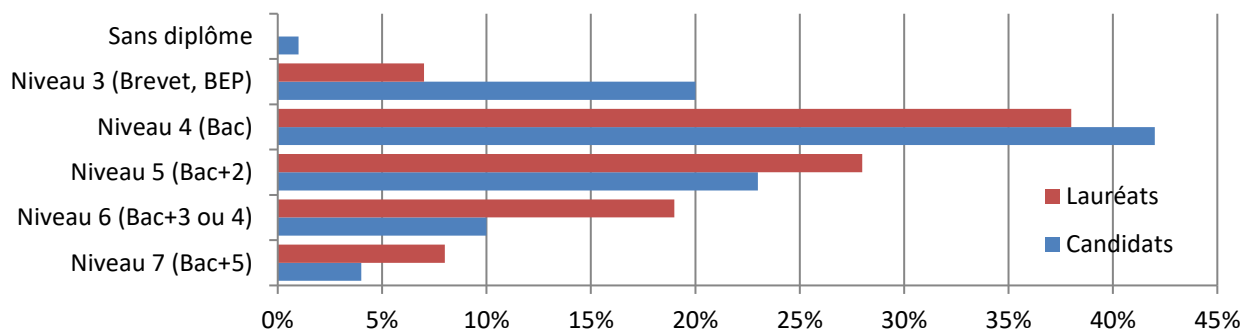
Les femmes représentent 14 % des candidats et 24 % des lauréats. La moyenne d'âge des candidats et des lauréats est proche de 42 ans.

### - Origine géographique



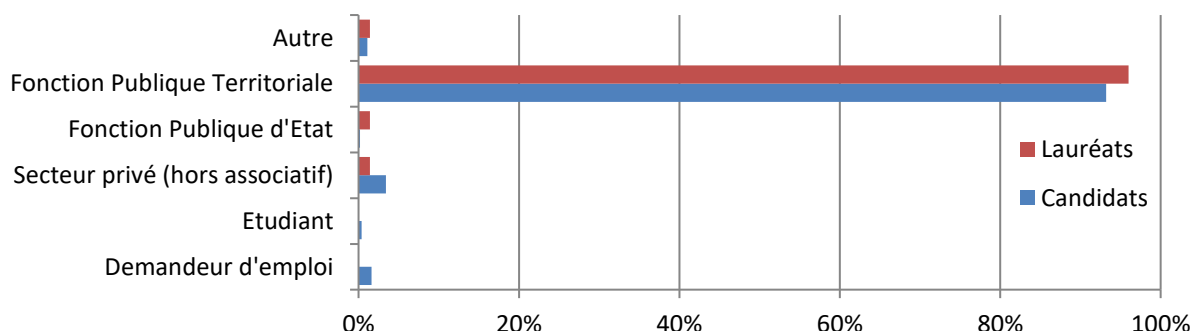
Les candidats sont issus de 7 régions. Presque 9 candidats sur 10 sont domiciliés dans la région Occitanie. Les répartitions géographiques des candidats et des lauréats sont identiques.

### - Diplômes



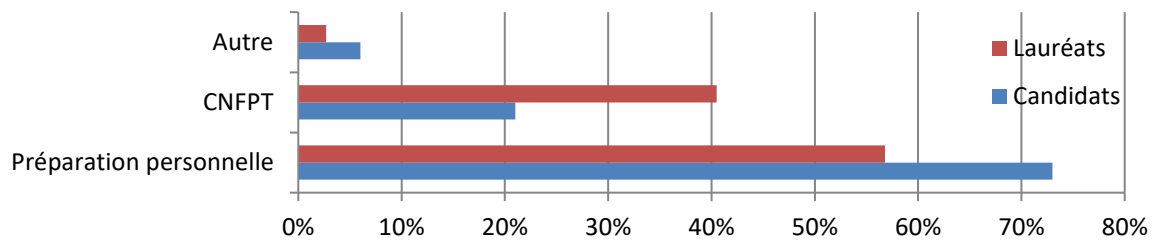
99 % des candidats et 93 % des lauréats détiennent des diplômes d'un niveau au moins équivalent à celui requis au concours externe (niveau 4).

### - Situation professionnelle



Presque tous les candidats quelle que soit la voie d'accès (externe, interne et troisième voie) sont déjà en poste dans la Fonction Publique Territoriale.

- **Préparation**



21 % des candidats déclarent avoir suivi une préparation auprès du CNFPT. Ils représentent 41 % des lauréats.

### III. Phase d'admissibilité

#### A. Libellé des épreuves

Concours externe	Concours interne	Troisième concours
Réponses à des questions techniques à partir d'un dossier portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt. Durée : 3 heures ; coefficient 1	Elaboration d'un rapport technique rédigé à l'aide des éléments contenus dans un dossier portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt. Durée : 3 heures ; coefficient 1	

Les épreuves écrites sont anonymes et font l'objet d'une double correction par un binôme de correcteurs, sur la base des notes de cadrage, du corrigé type et des indications du barème de correction. La note définitive est attribuée par le Jury souverain.

#### B. Epreuve de questions (concours externe)

##### 1. Spécialité « Bâtiments, génie civil »

- **Thématique du sujet**

Les questions abordaient plusieurs thèmes : les travaux de rénovation énergétique, le projet de construction d'un gymnase, le coût global et la concertation avec les utilisateurs.

- **Résultats**

Nombre de candidats présents	Moyenne / 20	Nombre de notes $\geq 10 / 20$	Nombre de notes $< 5 / 20$	Note la plus haute / 20	Note la plus basse / 20
76	7,6	22	16	17,50	1

- **Constat des correcteurs**

Le niveau global est faible. Les candidats n'ont pas su exploiter convenablement les éléments du dossier.

## 2. Spécialité « Services et intervention techniques »

### - Thématique du sujet

Les questions abordaient plusieurs thèmes : réorganisation de services, marché global de performance et préservation des ressources en eau.

### - Résultats

Nombre de candidats présents	Moyenne / 20	Nombre de notes $\geq 10 / 20$	Nombre de notes $< 5 / 20$	Note la plus haute / 20	Note la plus basse / 20
38	8,8	15	1	14	2,13

### - Constat des correcteurs

Le niveau global est faible. Les candidats n'ont pas toujours su convenablement analyser les documents et ont manqué de culture territoriale permettant de contextualiser les réponses.

## C. Epreuve de rapport technique (concours interne et 3<sup>ème</sup> concours)

### 1. Spécialité « Bâtiments, génie civil »

#### - Thématique du sujet

La réutilisation des matériaux.

#### - Résultats

Concours	Nombre de candidats présents	Moyenne / 20	Nombre de notes $\geq 10 / 20$	Nombre de notes $< 5 / 20$	Note la plus haute / 20	Note la plus basse / 20
Interne	90	8	33	18	17	0
3 <sup>ème</sup> concours	16	9,3	8	2	17,5	3,5

#### - Constat des correcteurs

Le niveau général est faible avec une qualité rédactionnelle variable.

### 2. Spécialité « Services et intervention techniques »

#### - Thématique du sujet

Enjeux et conséquences des fortes chaleurs sur les activités des services communaux.

#### - Résultats

Concours	Nombre de candidats présents	Moyenne / 20	Nombre de notes $\geq 10 / 20$	Nombre de notes $< 5 / 20$	Note la plus haute / 20	Note la plus basse / 20
Interne	118	9	48	17	16,5	3,5
3 <sup>ème</sup> concours	9	10,7	7	0	14	5

#### - Constat des correcteurs

La qualité rédactionnelle est hétérogène. Le niveau est moyen dans l'ensemble.



## D. Résultats d'admissibilité

---

Le jury, par application du règlement, a attribué une note de zéro sur vingt à 2 copies en raison de la présence d'un signe distinctif (présence du nom et prénom du candidat).

93 candidats absents à l'épreuve d'admissibilité et 14 candidats ayant obtenu une note inférieure à 5 sur 20 ont été éliminés.

### 1. Spécialité « Bâtiments, génie civil »

---

#### - Seuils d'admissibilité

Le jury a souverainement décidé de fixer les seuils d'admissibilité comme suit :

Concours	Nombre de candidats présents	Seuil fixé en points	Seuil en moyenne /20	Nombre de candidats admissibles
Interne	90	10	10	33
Externe	76	9	9	26
3 <sup>ème</sup> concours	16	10	10	6

### 2. Spécialité « Services et intervention techniques »

---

#### - Seuil d'admissibilité

Le jury a souverainement décidé de fixer les seuils d'admissibilité comme suit :

Concours	Nombre de candidats présents	Seuil fixé en points	Seuil en moyenne /20	Nombre de candidats admissibles
Interne	118	11	11	41
Externe	38	9	9	19
3 <sup>ème</sup> concours	9	11	11	6

## IV. Phase d'admission

---

### A. Libellé des épreuves

---

Concours interne	Concours externe	Troisième concours
Entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience permettant au jury d'apprécier ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois, notamment dans la spécialité choisie par le candidat Durée totale de l'entretien : 20 minutes, coefficient 1	Entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel permettant au jury d'apprécier ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois, notamment dans la spécialité choisie par le candidat Durée totale de l'entretien : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé, coefficient 1	Entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience permettant au jury d'apprécier ses connaissances, son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois ainsi que sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel Durée totale de l'entretien : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé, coefficient 1

## B. Epreuve orale d'entretien

---

### - Organisation

Le jury a été scindé en groupes d'examineurs de 3 personnes (un élu, un fonctionnaire et une personnalité qualifiée).

### 1. Spécialité « Bâtiments, génie civil »

---

#### - Résultats

Concours	Nombre de candidats présents	Moyenne /20	Nombre de notes $\geq$ 10/20	Nombre de notes <5/20	Note la plus haute /20	Note la plus basse /20
Interne	32	9,25	13	2	16	4
Externe	26	9,2	11	2	15	4
3 <sup>ème</sup> concours	6	10	5	0	12	8

### 2. Spécialité « Services et intervention techniques »

---

#### - Résultats

Concours	Nombre de candidats présents	Moyenne /20	Nombre de notes $\geq$ 10/20	Nombre de notes <5/20	Note la plus haute /20	Note la plus basse /20
Interne	41	10,5	20	0	17,5	6
Externe	19	11,6	11	0	17	5
3 <sup>ème</sup> concours	6	7,75	1	0	10	6

### 3. Constat du jury

---

Quelle que soit la spécialité ou la voie de concours, le jury relève les mêmes tendances lors des entretiens :

- Concernant l'exposé, les candidats l'ont généralement préparé mais la présentation des motivations pourrait être plus claire et le temps mieux géré.
- Concernant les missions relevant du cadre d'emplois, le jury constate des difficultés dans les connaissances transverses pourtant nécessaires pour un technicien comme la commande publique, le budget, les ressources humaines, la santé et la sécurité au travail.
- Quant aux connaissances techniques, elles sont trop souvent limitées aux missions quotidiennes, avec un faible niveau de connaissance de l'actualité technique et règlementaire.
- Les connaissances de l'environnement professionnel sont très approximatives bien que les candidats travaillent déjà dans la fonction publique territoriale.

Les meilleurs candidats paraissent avoir réalisé une préparation sérieuse, par la prise en compte des notes de cadrage et des comptes rendus de jurys antérieurs.

## C. Résultats d'admission

---

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des notes attribuées aux candidats pour chacune des épreuves et compte tenu de leur homogénéité, le jury a décidé de ne pas opérer de péréquation. Les résultats, après application des coefficients correspondants à l'ensemble des épreuves écrites et orales, sont les suivants :

### 1. Spécialité « Bâtiments, génie civil »

---

#### - Résultats

Concours	Moyenne générale /20	Nombre de moyennes $\geq 10/20$	Moyenne la plus haute /20	Moyenne la plus basse /20
Interne	10,7	20	14,5	7,25
Externe	10,2	11	16,25	7
3 <sup>ème</sup> concours	12,1	6	13,5	10

#### - Délibération

Le jury a souverainement décidé de fixer les seuils d'admission comme suit :

Concours	Seuil en points	Seuil en moyenne /20	Nombre de candidats admis
Interne	20	10	20
Externe	20	10	11
3 <sup>ème</sup> concours	20	10	6

### 2. Spécialité « Services et intervention techniques »

---

#### - Résultats

Concours	Moyenne générale /20	Nombre de moyennes $\geq 10/20$	Moyenne la plus haute /20	Moyenne la plus basse /20
Interne	11,8	29	16	8,6
Externe	11,1	14	17	5
3 <sup>ème</sup> concours	10,1	3	12	9

#### - Délibération

Après étude des résultats, en application de l'article 5 du décret n°2010-1357, le jury a décidé de réaffecter les postes ouverts aux concours dans cette spécialité comme suit :

Concours	Nombre de postes ouverts	Nombre de postes après réaffectation
Interne	18	24
Externe	17	11
3 <sup>ème</sup> concours	2	2

Le jury a souverainement décidé de fixer les seuils d'admission comme suit :

Concours	Seuil en points	Seuil en moyenne /20	Nombre de candidats admis
Interne	21,5	10,75	24
Externe	21,5	10,75	11
3 <sup>ème</sup> concours	21,5	10,75	2

## V. Bilan

---

### - Absentéisme en nette baisse

L'absentéisme apparaît à la baisse (18 % en 2024, 26 % en 2022, et 43% en 2020).  
Les effets de la plateforme nationale unique d'inscription se font ici fortement ressentir, l'outil empêchant les multi inscriptions à différents concours identiques.

### - Niveau des candidats

Le faible niveau global des candidats, comme lors des 3 dernières sessions, n'a pas permis d'attribuer tous les postes.

Aussi, dans la spécialité « Bâtiments, génie civil », seulement 37 % des postes ont été pourvus.  
En revanche, le niveau dans la spécialité « Services et intervention techniques » étant légèrement meilleur, tous les postes ont été pourvus.

Le jury déplore de trop faibles connaissances générales à propos de l'environnement territorial, alors que 93 % des candidats inscrits travaillent déjà dans la Fonction Publique Territoriale.

Le jury rappelle que les candidats doivent avoir des connaissances dans les différents domaines définis par le programme règlementaire et sur l'environnement territorial.

Le concours requiert donc une réelle et sérieuse préparation des candidats.

Le Président du jury,

Bernard MAGNE



CENTRE DE GESTION  
DE LA FONCTION PUBLIQUE  
TERRITORIALE  
DE LA HAUTE-GARONNE

---

590, rue Buissonnière - CS 37666  
31676 LABEGE CEDEX  
Tél : 05 81 91 93 00 - Télécopie : 05 62 26 09 39  
Site Internet : [www.cdg31.fr](http://www.cdg31.fr)  
Mél : [contact@cdg31.fr](mailto:contact@cdg31.fr)

*© CDG 31. Tous droits réservés. [2022].  
Toute exploitation commerciale est interdite*